



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Jeudi le 27 janvier 2022

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit et affichée aux endroits prévus, tenue à huis clos le jeudi le 27 janvier 2022 en visioconférence, de 20h à 20h10.

Sont présents: Monsieur Guy Dupuis
Madame Jennifer Emond
Madame Nadia Hébert
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Jacques Pépin
Monsieur Marc Plante
Madame Claudia Quirion
Madame Joséane Turgeon

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Madame Jennifer Emond, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

31-2022

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège à huis clos et en séance extraordinaire, ce jeudi 27 janvier 2022, le maire, les conseillères et les conseillers sont tous présents de façon virtuelle sur visioconférence Zoom.

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires actuellement en vigueur au Québec sont prises par décrets et arrêtés ministériels signés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Si tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par *l'arrêté ministériel 2021-090 du 20 décembre 2021* (ex : en visioconférence ou par téléphone), une municipalité qui refuse tout ou une partie du public doit publiciser la séance, dès que possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nadia Hébert, appuyé par Claudia Quirion, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et de façon virtuelle sur visioconférence Zoom

32-2022

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Joséane Turgeon et appuyé par Jacques Pépin que l'ordre du jour soit adopté.

À SAVOIR :

1. Ouverture de la séance;
2. Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 387-2022 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception;
5. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 388-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022;
6. Avis de motion pour adopter le règlement numéro 389-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;
7. Autorisation pour la signature du contrat de déneigement des entrées du centre administratif et du pavillon intergénérationnel;
8. Clôture de la séance.



No de résolution
ou annotation

33-2022

Avis de motion pour le règlement 387-2022 pour fixer les taux de taxes et des tarifs, pour l'exercice financière 2022 et les conditions de leur perception.

Madame Nadia Hébert, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 387-2022 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception;
- dépose le projet de règlement numéro 387-2022 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception. Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

34-2022

Avis de motion pour le règlement 388-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022.

Madame Claudia Quirion, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 388-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022;
- dépose le projet de règlement numéro 388-2022 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022. Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

35-2022

Avis de motion pour le règlement 389-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Madame Joséane Turgeon conseillère, par la présente :

- donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 389-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.
- dépose le projet de règlement numéro 389-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux. Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

36-2022

Autorisation pour la signature du contrat de déneigement des entrées du centre.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise la signature du contrat de déneigement des entrées du centre administratif et du pavillon intergénérationnel pour la saison hivernale 2022, entre la municipalité et monsieur Christian Hélie, pour un montant total de 700\$.



No de résolution
ou annotation

37-2022

Clôture de la séance

Il est proposé à 20h10 par Joséane Turgeon que la séance est levée

Je, Marc Plante, maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jennifer Emond,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière